

# Assurance autonomie : les nouvelles modalités de prise en charge des pertes d'autonomie

## OBJECTIFS

- Maîtriser les critères d'attribution de la prestation
- Maîtriser l'élaboration et le contenu du plan personnalisé de compensation
- Connaître les modalités de calcul de la prise en charge
- Découvrir les possibilités de récupération de la prestation : le droit de gage patrimonial

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Analyse détaillée du régime juridique de la nouvelle prestation
- Réflexion sur les changements de méthodes de travail
- Confrontation des pratiques professionnelles
- Etude de cas d'espèce soumis par les stagiaires

## PUBLIC

- Travailleurs sociaux
- Agents hospitaliers et des EHPAD
- Membres des équipes pluridisciplinaires des MDPH
- Mandataires judiciaires

**DATES :**  
28-29 JANVIER 2010

**DURÉE :** 2 jours

**TARIF :** 990 euros HT

## PROGRAMME

(sous réserve de la parution de la loi et des amendements éventuels par rapport au projet)

### Conditions d'ouverture

- Age, résidence, critères de perte d'autonomie

### Instruction des demandes

- Dépôt de la demande, pièces à fournir, procédure

### Evaluation personnalisée des besoins

- Variables et modalités d'évaluation

### Elaboration du plan personnalisé de compensation (PPC)

- Modalités d'élaboration
- Contenu et valeur du PPC

### Détermination des besoins compensés

- Compensation commune aux personnes âgées (PA) et aux personnes handicapées (PH)
- Compensation propre aux PA et aux PH

### Attribution

- Date d'ouverture des droits
- Situations d'urgence
- Décision d'attribution

### Détermination du montant

- Conditions de ressources
- Taux de prise en charge

### Versement

- Modalités
- Spécificité des dotations globales en établissement

### Suivi et contrôle

- Contrôle de l'effectivité
- Suspension de l'allocation
- Révision règlement des litiges

### Récupération

- Distinction du régime entre l'allocation aux personnes âgées et celle aux personnes handicapées
- Portée du gage patrimonial